

REUNION DE BUREAU

16 janvier 2019

Elus présents : Jean-Claude DAURAT — Suzanne LABARY - Daniel FORESTIER –François DAUPHIN - Michel BRAVARD - Georges MORISON – Guy GORBINET — Chantal FACY – Simon RODIER – Stéphanie ALLEGRE-CARTIER - Mireille FONLUPT - Eric Dubourgoux - Laurent BACHELERIE - Jean-Luc COUPAT.

Absents excusés : - Isabelle ROMEUF.

Techniciens : Olivier GALLO SELVA – Johan ROUGERON - Béatrice RIVOLLIER – Snéjana GUCESKI.

.....

REDEVANCE INCITATIVE - (cf. diaporama – François Fournioux – Mathilde Derouet du cabinet AJBD)

- Le cabinet AJBD est en charge de l'étude sur la faisabilité et la mise en place des conditions pour la Redevance incitative sur le territoire de la communauté de communes.
- AJBD s'associe à d'autres cabinets d'expertise pour mener cette étude (cf. diapo n°5)
- CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire) signé avec l'ADEME, porté par le VALTOM ; un CODEC spécifique à ALF est en cours de définition :
 - Prévention des déchets : réduire de 10 % la quantité de déchets
 - Améliorer la valorisation : extension des consignes de tri d'ici 2022, tri à la source des biodéchets d'ici 2025.
- Le plan Economie circulaire d'ALF est déjà bien avancé ; et à ce titre, la CC est exemplaire sur le territoire du VALTOM.
- Tarification incitative : sert à faire évoluer plus vite les comportements sur la prévention et le tri ainsi optimiser la gestion du service. La Redevance incitative devient une part variable de la TEOM. La part fixe doit rester supérieure ou égale à 55 %.
- En pratique : diapo n°12. Actuellement le contexte technique est peu favorable au déploiement de la RI : territoire très rural, très dispersé. Problème de la neige pendant la saison hivernale.

L'étude menée évalue les solutions techniques les plus adaptées pour le territoire.

Etape 1 de l'étude : rédaction du mémoire technique = diagnostic

Etape 2 : définition des scénarii de taxe incitative.

Etape 3 : à partir du scénario choisi, plan d'action détaillé, à mettre en œuvre avant la création de la RI.

Il s'agira d'être attentif à ne pas créer plus de problèmes qu'on ne veut en régler (pas surajouter des taxes pour les usagers et à ne pas pousser ainsi à la création de décharges sauvages.

CI : Aborder cette évolution vers une nouvelle tarification pour que ce soit une évolution des mentalités.

Décisions :

- ⇒ Mise à disposition à titre non onéreux de l'appartement de la place du Chatelet à Ambert
- ⇒ Non restitution de caution à M. Tony Rodrigues
- ⇒ Non restitution de caution à M. Chassaing
- ⇒ Aide aux commerces : M. Julié

- ⇒ Contrat Territorial de la Dore Amont : demande de subvention au titre de l'animation 2019
- ⇒ Contrat Territorial de l'Ance du Nord : Demande d'aide au titre du suivi de la moule perlière – modification du plan de financement.
- ⇒ SPANC : demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne pour l'animation (60 réhabilitations d'ANC)
- ⇒ SPANC demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne pour 60 réhabilitations d'ANC – points noirs.
- ⇒ Rénovation de la piscine d'Ambert : résiliation de marché.

Attribution de compensation piscine d'Ambert : La préfecture a fixé le montant des attributions de compensation de la piscine : 346 162,49 €

Elle a pris en compte les 7 dernières années. L'intérêt de cet arrêté est qu'il fixe une primo-évaluation et permet à la CC de faire une révision afin d'appliquer un principe d'équité avec les autres équipements transférés. Cette révision sera votée en conseil communautaire aux 2/3 des suffrages.

Plan régional d'élimination des déchets :

Désaccord de nombreux élus sur la façon dont les sites d'enfouissement sont répartis.

- ⇒ Un courrier sera adressé à la Région à ce sujet avec la motion du VALTOM, approuvée lors du dernier conseil.

CLETC :

Lieu : Saint-Ferréol des Côtes

Dates : 10 mai, 14 juin, 28 juin 2019.

Ligne ferroviaire :

150 km de chemin de fer. (ALF concernée par 59 km de ligne, Le Puy : 54 km).

Budget de fonctionnement : 300 000 €

Divers programmes d'investissement : 4 M€ (s'ils sont réalisés).

L'organisme impose des travaux ; il pourrait y avoir interruption d'exploitation s'ils n'étaient pas réalisés.

Entretien régulier nécessaire : déforestation, remplacement des traverses... a plus ou moins long terme, des travaux sur les ouvrages d'art vont également être nécessaires, et ils sont très coûteux.

Si l'on tient compte du déficit conséquent de l'Association AGRIVAP, plusieurs questions se posent :

- Présentation d'un programme d'investissement éligibles à des aides ?
- Quelles perspectives pour cette ligne ? Doit-on s'orienter, comme veut le faire la Haute Loire, pour en faire une ligne touristique ?
- A-t-on les moyens de garder cette ligne ouverte ?

Jusqu'à présent, il s'agissait de maintenir le capital que représente cette ligne en l'état. Il est précisé que le contrat de Jérémy Cozani (employé AGRIVAP) expire bientôt. De plus, on lui a rajouté des missions techniques qui lui prennent presque tout son temps et il souhaite partir, s'il n'est pas soulagé dans ses missions administratives.

L'une des perspectives évoquées serait de l'utiliser pour acheminer des déchets, mais la question se pose de l'état de la voie.

Une information au sujet de cette ligne ferroviaire sera faite en conseil communautaire du 31 janvier.

Conseil Local de Développement (CLD) :

Problème du peu de participants à la réunion du 20 décembre pour la mise en place du CLD.

Bien définir les missions qui vont lui être confiées ainsi que son mode de fonctionnement afin de ne pas se décrédibiliser et de ne pas tourner à vide.

Point sur le Programme d'Intérêt Général Habitat (PIG) :

- Problème : peu d'élus à la commission « Habitat ».
Absence notamment des élus d'Ambert alors qu'ils réclament plus de concertation dans ce domaine. M. Gorbinet, ayant été appelé afin qu'il puisse représenter la commune d'Ambert, a finalement pris le relais.
- Rencontre avec le cabinet Urbanis, choisi pour mener l'étude pré-opérationnelle pour mettre en place un PIG Habitat spécifique à ALF. Le projet qu'ils ont présenté est de qualité.
- Prochaine étape de l'étude : récolter les besoins des communes et de leurs territoires ;

Il est rappelé par conséquent que la présence des élus est indispensable afin de faire remonter ces besoins et permettre d'élaborer une stratégie globale pour le territoire.

Il s'agit de prendre conscience des enjeux. **Si les élus ne s'investissent pas plus avant dans ce projet, il ne sera pas possible d'élaborer ce PIG, et il faudra rester sur les enjeux du PIG départemental.**

⇒ Constitution d'un Comité de pilotage.

MSAP de Cunlhat :

ALF est en attente de l'entreprise judiciaire pour la démolition.

Rappel : cette entreprise est actuellement en redressement judiciaire, et ce, encore pour environ six mois.

Si on dénonce le marché, il faudra payer les 5% de dédit et cela occasionnera une perte de temps supplémentaire.

Une rencontre avec le Maître d'œuvre, et l'assistant maîtrise d'ouvrage a été mise en place le 17 janvier afin de programmer le début des travaux.

Réunion de la commission « Finances » : mercredi 6 février de 10 h à 12 h.